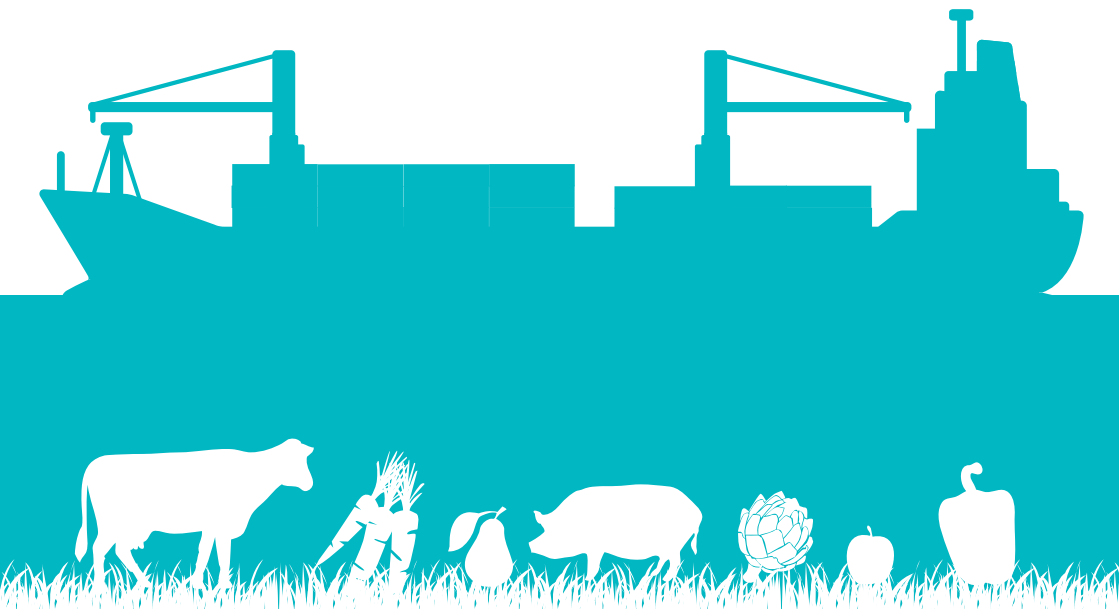




Savoir répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires à l'exportation vers les pays tiers



Contexte

Les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS) des pays tiers sont souvent perçues par les entreprises comme un frein aux exportations. Les règles à l'exportation dans les domaines animal et végétal sont souvent complexes, et nécessitent une connaissance et une attention particulières, ainsi qu'une communication et informations appropriées, tant de la part des opérateurs que des services officiels chargés du contrôle et de la certification. En outre, l'apparition de foyers de maladies animales ou végétales ou de nouveaux risques pour la santé peuvent perturber les flux commerciaux.

Objectif général ► Apporter aux opérateurs et aux services officiels sanitaires les connaissances et les outils pour s'appropriier les exigences des pays tiers et y répondre au mieux.

Objectifs pédagogiques

- ✓ Connaître le contexte du commerce international.
- ✓ Connaître les acteurs et les mécanismes de négociation pour l'ouverture de marché à l'export.
- ✓ Savoir rechercher les informations relatives aux conditions sanitaires et phytosanitaires pour l'exportation vers les pays tiers.
- ✓ Connaître les modalités d'émission des certificats sanitaires et phytosanitaires.
- ✓ Savoir préparer un dossier de demande d'agrément à l'export.
- ✓ Savoir se préparer à une inspection par un pays tiers.
- ✓ Connaître les principes du dialogue interculturel.
- ✓ Savoir gérer les incidents et les blocages en frontière liés à des litiges SPS.

CONTENU

- ▶ Les enjeux des exportations agroalimentaires, les principaux marchés cibles et la place de la France dans le monde.
- ▶ Les différents acteurs dans le domaine SPS (MAAF/DGAL, FranceAgriMer, DGTTrésor/SE, UBIFRANCE/ME, la Commission européenne).
- ▶ Les enjeux des barrières sanitaires et les actions mises en place pour les réduire : les négociations multilatérales, bilatérales, les accords entre pays, les missions d'audit, l'élaboration des modèles de certificats sanitaires et phytosanitaires.
- ▶ La priorisation des négociations SPS : le dispositif des comités export SPS et l'établissement d'une feuille de route des négociations SPS en fonction des priorités des secteurs professionnels.
- ▶ Connaître les exigences des pays tiers : la base de données en ligne Exp@don – démonstration pratique.
- ▶ La délivrance des certificats sanitaires et phytosanitaires : les étapes et les règles à respecter, y compris l'inspection officielle.
- ▶ Comment obtenir les agréments exports : les différents cas de figure suivant les pays et les produits – Intervenants : services sanitaires et phytosanitaires des directions départementales et régionales du MAAF.
- ▶ Préparer et réussir les audits des pays tiers :
 - bien connaître la réglementation du pays ;
 - préparer l'audit avec les services officiels et le personnel de l'entreprise ;
 - prendre en compte les attentes des délégations étrangères, savoir les accueillir ;
 - les facteurs de succès ou d'échec en cours d'audit, les règles à respecter ;
 - comment travailler avec un interprète ;
 - gérer les suites de l'audit.
- ▶ Gestion des incidents et des blocages en frontière liés à des litiges SPS.

Durée : 1 jour

Dates et lieux pressentis :

- 16 mai à Lyon
- 11 juin à Paris
- 15 octobre à Toulouse
- 19 novembre à Rennes

Public :

- Exportateurs
- Agents des DDCSPP et DRAAF

Organismes pressentis pour intervenir :

- Direction générale de l'alimentation
- Services sanitaires et phytosanitaires des DDecPP et DRAAF
- FranceAgriMer/SAEXP
- Consultants spécialisés
- Ubifrance

Responsable pédagogique :

Michel MAS, ENSV

Informations :

formco.ensv@ensv.vetagro-sup.fr

Inscriptions :

v. Coupon-réponse joint

Commanditaire :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGAI), FranceAgriMer

www.ensv.fr





Pour vous inscrire
L'inscription au séminaire
"L'agroalimentaire, une filière prioritaire pour l'export"
se fait en ligne :
www.ensv.fr/seminaire-export
(Le processus d'enregistrement est décrit sur la page web où pointe le lien.)

